

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 11 AVRIL 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 20

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 7

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 1

Le 11 Avril 2022 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de réunion de l'École de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUÉS, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes

Serge REVIAL, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS,

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)

Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUÉS)

Joëlle CAMPERS (Pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Capucine FAVRE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Véronique PESENTI-GROS (Pouvoir à Patrick MARTIN)

EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Laurence REGNIER

2022-01

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) a renforcé pour les communes de 3500 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre comportant au moins une commune de 3500 habitants et plus, les départements et les régions, les mesures d'informations préalables au vote des budgets.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il s'agit d'une discussion autour des orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés pour le budget principal et les budgets annexes Abattoir, Maison Funéraire, Transports.

Ce rapport comprend :

- Les orientations budgétaires de l'année,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure de la dette,
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est transmis aux conseillers communautaires avec la convocation du Conseil Communautaire.

Monsieur Yannick AMET, Président présente les principales orientations du budget 2022 pour le budget principal et les budgets annexes Abattoir, Maison Funéraire et Transports scolaires.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 1^{er} Février 2022 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 04 Avril 2022 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** que les conseillers communautaires disposent d'une communication suffisante concernant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 ;
- **PREND ACTE** des informations contenues dans le Rapport d'Orientation Budgétaire du budget principal et des budgets annexes Abattoir, Maison Funéraire, Transports.

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

DOCUMENT DE TRAVAIL

PREAMBULE

Les obligations réglementaires en matière de présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire

La Loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (loi NOTRe) a renforcé les mesures d'informations préalables au vote des budgets.

Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est tenu de soumettre à délibération un Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet d'aborder les orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation.

Il favorise ainsi la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du Budget.

Ce rapport comprend :

- les orientations budgétaires de l'année
- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure de la dette
- une présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs

Le contexte international

Le contexte économique et financier international a subi un changement brutal avec la crise liée au Covid-19. Aucun pays n'a été épargné et une grande incertitude règne encore à ce jour quant aux conséquences à court et long terme.



Pour la zone euro, le FMI prévoit aujourd'hui une croissance de l'ordre de 4.3 % en 2022.



Ces perspectives macro-économiques restent toutefois encore largement incertaines et seront très fortement liées à un éventuel rebond de l'épidémie dans les prochains mois.

Enfin, la Zone Euro devra faire face aux conséquences économiques du Brexit.

Le contexte national

La pandémie du COVID-19, qui avait bouleversé l'année 2020 a encore eu de nombreuses répercussions sur l'année 2021 impactant directement les collectivités locales.

Le PLF 2022 a été approuvé par l'Assemblée Nationale le 16 novembre dernier.

La situation des finances publiques devrait s'améliorer en 2022 après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de l'épidémie de COVID-19.

Le Projet de Loi de Finances 2022 prévoit un déficit pour l'année 2021 de l'ordre de - 8.4 % du PIB avec un rebond pour 2022 réduisant ce déficit à - 4.8% du PIB.

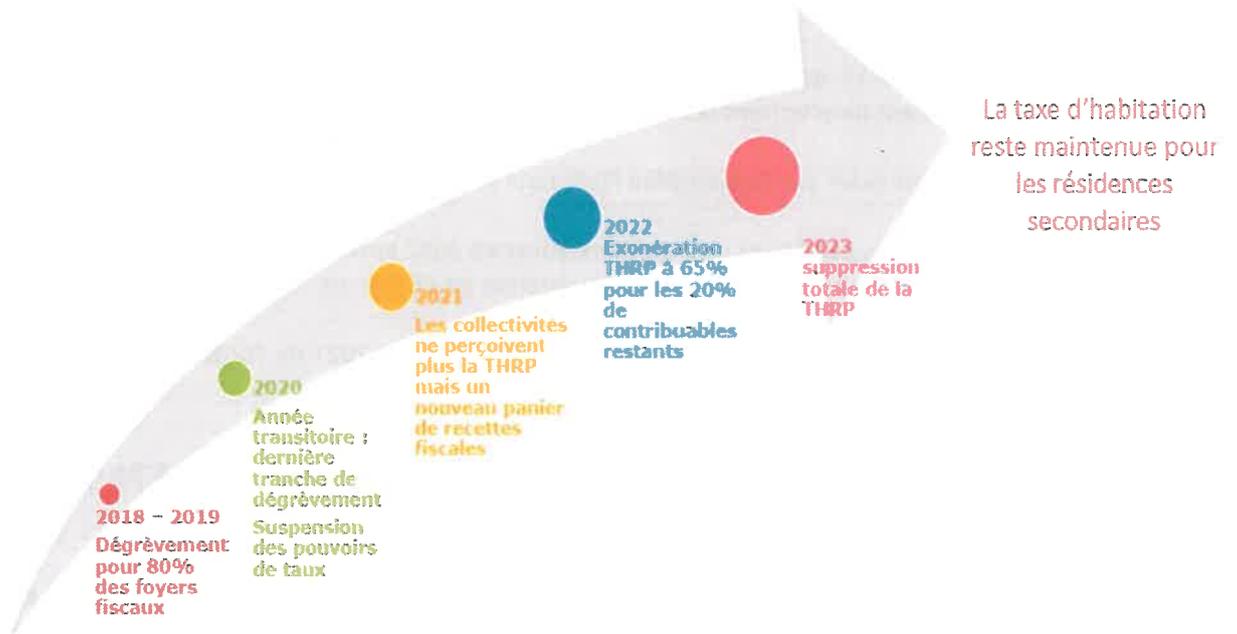
ÉVOLUTION DU DEFICIT PUBLIC STRUCTUREL - EN % DU PIB



Source AGATE

Les baisses d'impôts des particuliers et des entreprises décidées avant la crise sanitaire sont maintenues.

La taxe d'habitation des 20% des ménages les plus aisés sera encore réduite (exonération à hauteur de 65%) avant une exonération totale en 2023 pour les résidences principales. Une fraction de TVA supplémentaire transférée par l'Etat au profit de la Communauté de Communes doit venir compenser cette baisse de recettes.



Source : AGATE



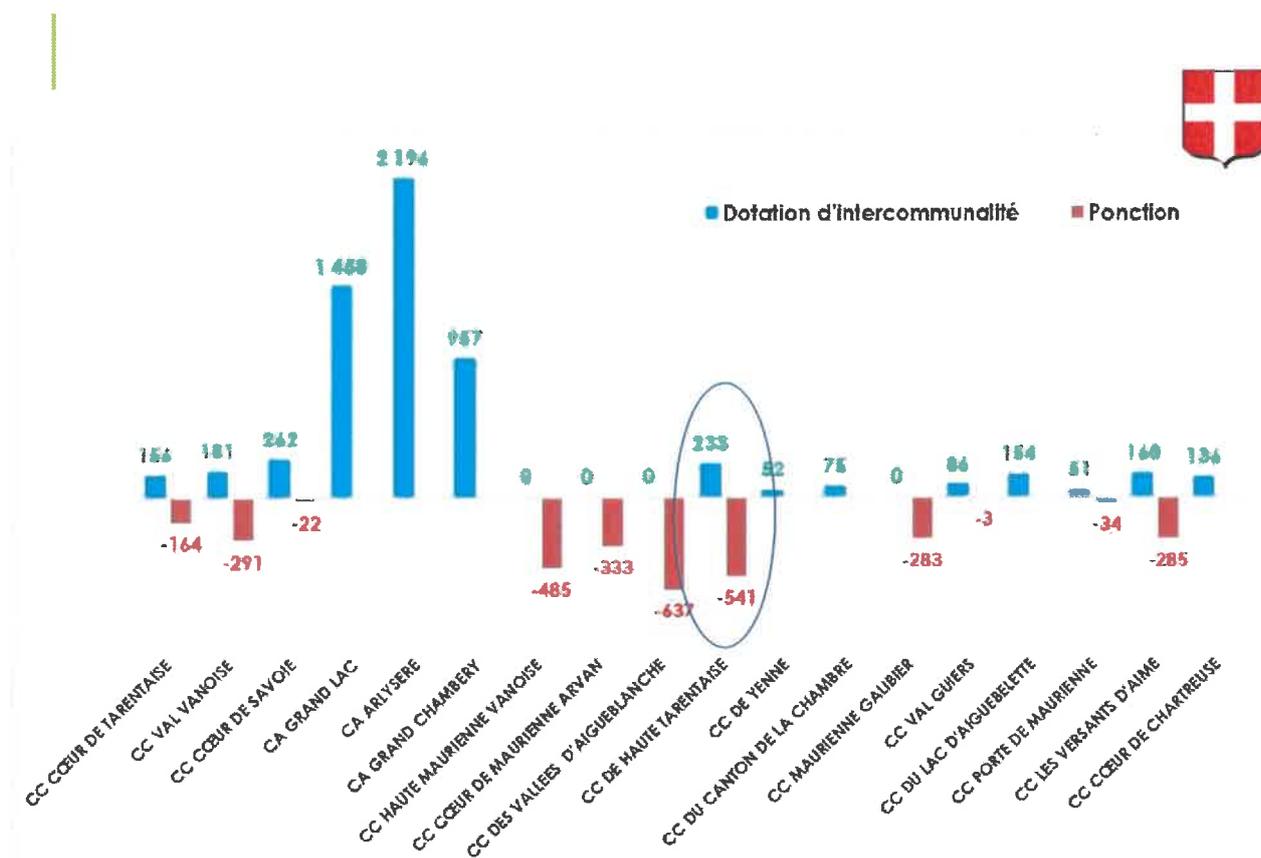
Le contexte local en Savoie

La dotation globale de fonctionnement (DGF) = Dotation de compensation (0€ pour CCHT car créée récemment) + Dotation d'intercommunalité.

Cette dernière peut se retrouver négative pour certains EPCI mais bénéficier d'un système de recharge à hauteur de 5€/habitant/an.

Avec le système de recharge, depuis 2019, une intercommunalité peut à la fois toucher la dotation et à la fois avoir une ponction de l'Etat.

C'est le cas de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise qui a perçu en 2021, 233 K€ (recharge) et a dû subir un prélèvement sur ses recettes de 541 K€, d'où un solde négatif de 308 K€ (contre 306 K€ en 2020)

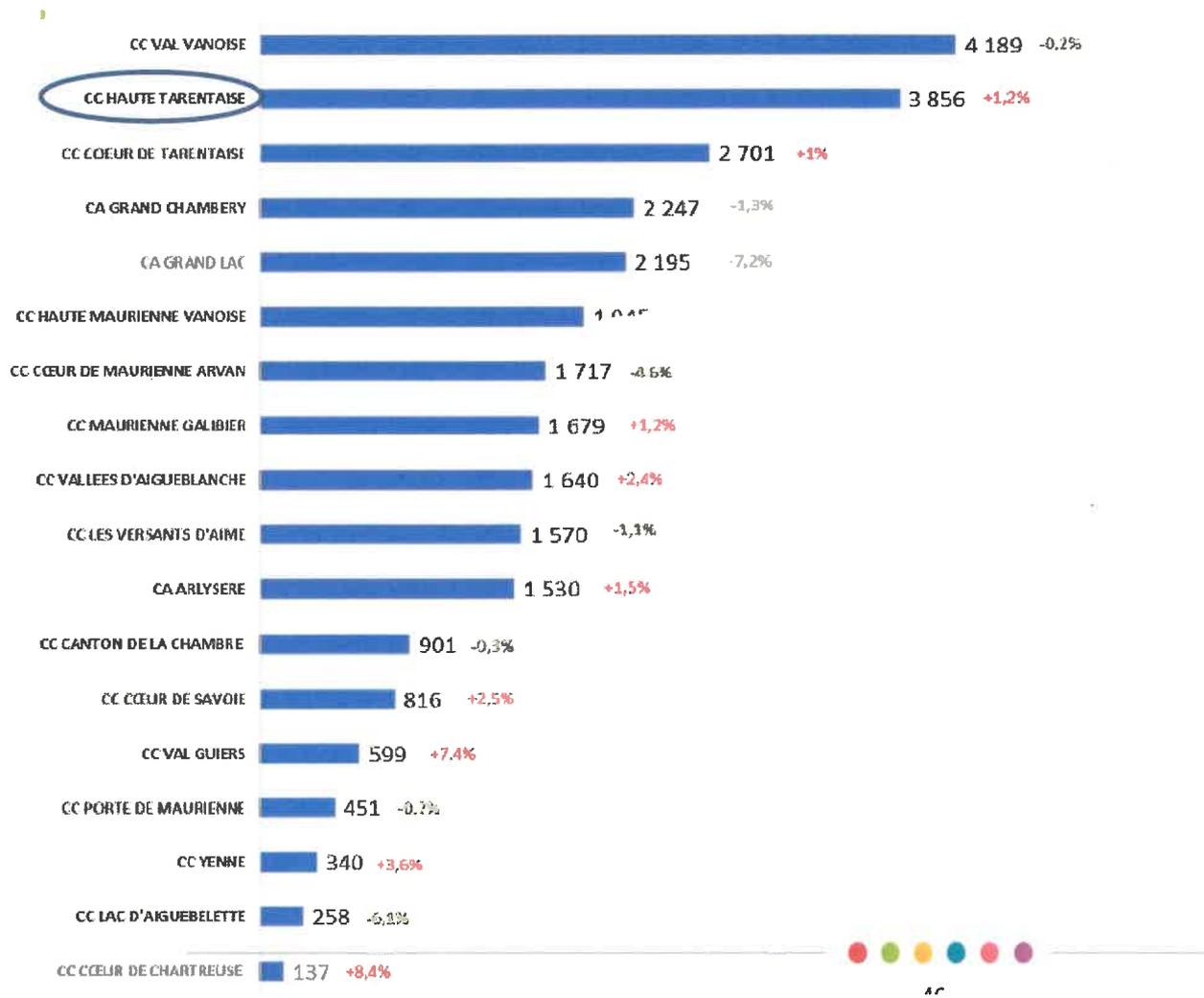


Le FPIC (**Fonds national de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales**) vise à redistribuer les ressources des ensembles intercommunaux en prélevant certaines intercommunalités pour la reverser à d'autres moins favorisées.

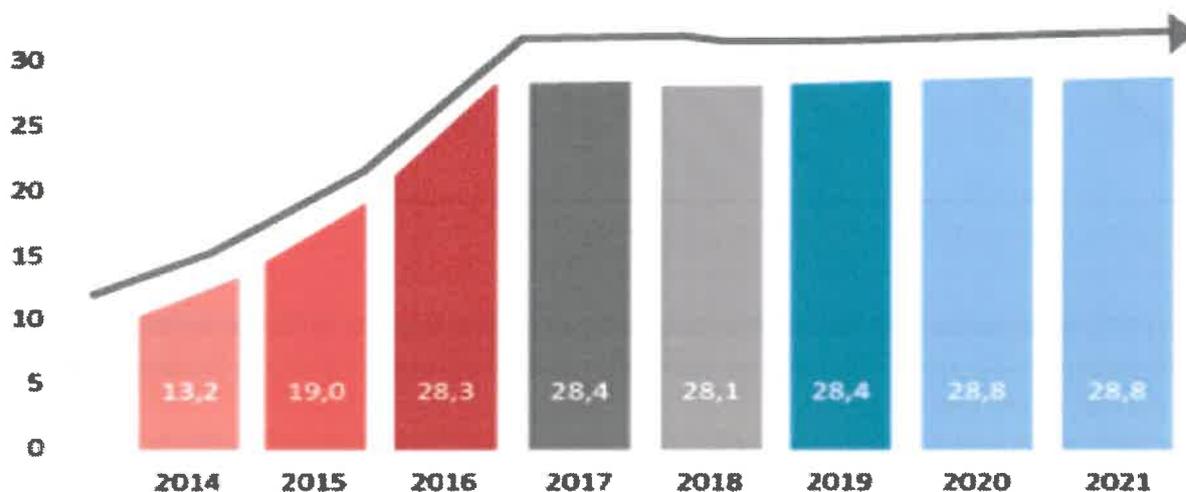
En 2021, les élus de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise ont décidé de porter la part de la collectivité au niveau maximal et ce, afin de montrer sa solidarité vis-à-vis des communes membres.

Toutefois, cette mesure n'a été prise que pour 2021 et sera revue en 2022 en prenant en considération l'évolution du fonds.

Compte tenu du dynamisme économique du territoire, une hausse de 5% du montant prélevé au titre du FPIC est à prévoir sur l'exercice 2022.



Evolution du FPIC en Savoie entre 2014 et 2021 (millions d'€)



*Ensemble intercommunal = EPCI à fiscalité propre (CC et CA) et ses communes membres

Source : AGATE

Toutes les communes de Savoie sont prélevées au titre du FPIC du fait de leur dynamisme économique. La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est le 2^{ème} plus gros contributeur de Savoie après la Communauté de Communes de Val Vanoise soit 3.8 M€ (EPCI et Communes).

La CVAE (***Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises***) tend à la baisse mais cette évolution est très difficile à estimer puisqu'elle dépend du tissu économique et de la typologie des entreprises présentes sur le territoire.

En 2021, pour le « bloc local », l'évolution globale de CVAE est marquée par un recul limité à -1 % par rapport à celle de 2020.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEISE POUR 2022

Le budget 2022 est donc construit dans le cadre d'un environnement instable et tient compte d'hypothèses prudentes.

➤ Reconduction des actions en cours :

Avec l'arrivée de nouveaux élus en Juillet 2020, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise poursuit son objectif premier à savoir la reconduction en 2022 des actions en cours dans les différents services et la relance des projets freinés par la crise sanitaire. Les services ont à cœur de continuer à proposer un service de qualité et de maintenir le lien avec le public.

- Services Administratifs : services support (Direction, Finances, Ressources Humaines, Communication, Animatrices tri) situés à SEEZ. Equipe resserrée.
- Service Jeunesse : accueils de loisirs extra-scolaires pour les 3-11 ans lors des vacances scolaires, espace jeunes pour les 11-17 ans et intervention à la cité scolaire Saint Exupéry, loc@l jeunes à destination des 11 - 25 ans. Cette entité propose plusieurs services tels qu'un espace numérique, un espace d'écoute et de ressources.
- Relais Petite Enfance : ce service est destiné à la fois à accompagner les assistants maternels en leur apportant du soutien, en leur proposant des ateliers leur permettant de rencontrer d'autres assistantes maternelles et à la fois aux parents (information sur les modes de garde, accompagnement à la parentalité...)
- Service des solidarités - service Etoile : ce service oriente et accompagne les personnes âgées et leur famille au travers d'action de prévention, d'écoute, de prêt de matériel adapté...
En Mai 2021, la Maison labellisée France Services a ouvert ses portes.
La mission de France Services est d'orienter et d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives. Pour cela, les animatrices sont en lien avec différents partenaires nationaux : CAF, CNAM, Assurance maladie, Pôle Emploi, DGFIP, MSA, la Poste, les Ministères de l'Intérieur et de la Justice.
Le service de transport social à la demande a également été mis en place.
- Ecole de Musique Intercommunale : l'école est ouverte à tous, adultes et enfants dès 3 ans. Les cours sont dispensés à Bourg Saint Maurice, à Tignes et à Val d'Isère.
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : poursuite des travaux de réparation du canal de l'Isère, études de danger sur le système d'endiguement du Saint- Pantaléon et des Chapieux, gestion de la déstabilisation du versant ubac des Arcs. Etudes réalisées dans le cadre du PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations).
- Gestion des déchets : la compétence est gérée par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise pour la collecte et par délégation, Savoie Déchets assure la compétence du traitement.

➤ Développement stratégique

Le projet de territoire

En 2021, les élus ont fait appel au cabinet STRATORIAL afin de les accompagner dans la définition d'un projet de territoire sur les années 2020 à 2026.

Ce projet vise à élaborer la feuille de route du mandat.

Les principaux thèmes/axes retenus sont les suivants :

- Axe 1 : mobilités : aller de l'avant
- Axe 2 : cadre de vie : bassin de vie, bassin d'envies
- Axe 3 : économie & tourisme : terrain de jeu et d'enjeux
- Axe 4 : eau & assainissement : transfert de compétence

Intégrés au projet de territoire, la Communauté de Communes tend à mettre en œuvre différents projets dont voici quelques exemples :

- Petites Villes de Demain : ce programme national visant à mettre les petites villes comme Bourg Saint Maurice au cœur d'un programme de relance initié par l'Etat a conduit la commune à recruter une chargée de mission. Ce poste est en partie financé par la Communauté de Communes.
- Campus connecté : dès la rentrée scolaire 2022, un campus connecté va ouvrir ses portes à Bourg Saint Maurice avec pour ambition d'accueillir des jeunes ne pouvant accéder aux études supérieures pour diverses raisons (éloignement, difficultés économique...), des personnes souhaitant terminer ou compléter leur formation ou encore des sportifs s'entraînant dans la vallée et n'étant pas suivis dans des structures professionnelles adaptées.
- En 2022, la Communauté de Communes étend sa mission de portage de repas pour les personnes âgées et/ou handicapées pour le territoire du bas à savoir sur les communes de Bourg Saint Maurice, Les Chapelles, Séez et Montvalezan. Le Centre Communal d'Action Sociale de Val d'Isère assurera ce service, pour le compte de la Communauté de Communes, sur les communes du haut du territoire à savoir : Sainte Foy Tarentaise, Villaroger, Tignes et Val d'Isère.
- Evolution service Jeunes : afin d'accentuer la présence du service auprès des jeunes géographiquement éloignés de Bourg Saint Maurice, il est envisagé le recrutement d'un animateur supplémentaire. Ce dernier aura pour mission de renforcer la présence du service auprès des internes de la Cité scolaire, d'organiser des permanences sur les communes pendant les vacances et à l'intersaison et de proposer des activités sur ou au départ des villes stations.
- La Communauté de Communes de Haute – Tarentaise a également pour projet d'ouvrir un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) en 2022. Ce lieu a pour double vocation non seulement de favoriser l'intégration de nouvelles familles en favorisant l'échange parents/enfants mais également de proposer un lieu d'écoute et d'aide à la parentalité.
- Extension consignes de tri : la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, votée par le Parlement en 2015, impose la mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les déchets

plastiques d'ici le 31/12/2022. À cette date, tous les emballages ménagers doivent être déposés dans les bacs dédiés au tri.

A cette fin, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise doit développer une véritable campagne d'information pour améliorer les performances sur le tri des emballages et diminuer les erreurs dans les bacs dédiés au recyclage.

Les actions envisagées sont une communication d'envergure pour informer le public (courriers, guides, achat d'espaces publicitaires, etc.) et une communication de proximité (signalétique sur les conteneurs semi enterrés et actions de sensibilisation via un porte à porte de masse sur les 8 communes).

- Réflexion globale sur l'accessibilité autour d'une Commission Intercommunale pilotée par Thierry Gaide. Un diagnostic a été initié en 2021 ; il est actuellement en cours de rédaction. En 2022, il s'agira de mettre en place les plans d'actions issus des préconisations de ce diagnostic.
- Prise de nouvelles compétences : eau et assainissement. Le transfert effectif et total n'aura lieu qu'au 1^{er} janvier 2023. Toutefois, dès 2022, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est amenée à se structurer afin d'absorber cette nouvelle compétence.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution de la masse salariale et des effectifs

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise poursuit sa stratégie de développement qualitative des ressources humaines tout en la conciliant avec la nécessaire maîtrise de la masse salariale.

L'objectif est de mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ses services et au développement de ses domaines de compétences.

- **Postes budgétaires 2021 - Recrutement des postes vacants**
 - Assistante de direction et agent d'accueil au siège de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise. Recrutement en cours
 - Responsable Espace Jeunes. Recrutement en cours
 - Poste accueil Service Etoile. Recrutement en cours
- **Ouverture de postes 2022**
 - Responsable Services des eaux : recrutement en cours
 - Livreur portage de repas : recrutement en cours
 - Animateur Service Jeunes
 - Deux recrutements pour structurer le service des eaux
 - Chargé de mission mobilité
- **Emploi non permanent**
 - Chargé de mission accessibilité – 4 mois

Présentation du budget de fonctionnement détaillé par compétence

Fonctionnement	BP + DM 2021		BP 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Actions de communication	114 100,00 €		104 400,00 €	
Administration générale	710 750,00 €	15 000,00 €	787 800,00 €	6 000,00 €
Indemnités des élus	114 000,00 €		110 050,00 €	
Participation à l'APTV	113 000,00 €		113 000,00 €	
Relais Télévision	29 000,00 €	26 000,00 €	29 000,00 €	26 000,00 €
Equipe Sentier	53 550,00 €	53 550,00 €	49 000,00 €	49 000,00 €
Politique en faveur de l'agriculture	75 825,00 €		12 800,00 €	
Politique en faveur des personnes âgées	408 434,00 €	30 200,00 €	481 500,00 €	215 000,00 €
Politique Jeunesse	574 490,00 €	226 853,00 €	788 324,00 €	250 300,00 €
Reliquat ALSH	167 013,00 €			
Relais Petite Enfance	134 230,00 €	36 000,00 €	116 500,00 €	43 000,00 €
Scolaires (RASED/ULIS-Ecole)	53 900,00 €		26 100,00 €	
Ecole de musique intercommunale	703 800,00 €	201 000,00 €	658 200,00 €	193 000,00 €
Culture & Patrimoine	98 500,00 €		146 250,00 €	
Accessibilité			40 000,00 €	
Economie			25 000,00 €	
Consultance architecturale	30 000,00 €		30 000,00 €	
Aire d'accueil des gens du voyage	20 000,00 €	20 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
Formation et politique RH			75 000,00 €	
Maintenance Informatique (S1) + abonnement fibre			50 000,00 €	
Téléphonie	10 000,00 €		20 000,00 €	
TOTAL (a)	3 410 592,00 €	608 603,00 €	3 689 924,00 €	809 300,00 €
Administration DMA	276 500,00 €		388 100,00 €	8 000,00 €
Déchetteries	1 685 800,00 €	200 000,00 €	1 685 900,00 €	200 000,00 €
Collecte	3 144 300,00 €		3 315 600,00 €	- €
Transport et traitement	3 256 500,00 €	245 000,00 €	3 456 500,00 €	265 000,00 €
Total DMA (b)	8 363 100,00 €	445 000,00 €	8 846 100,00 €	473 000,00 €
Eau et assainissement	10 000,00 €		166 000,00 €	41 429,00 €
Subvention budget annexe Transports	1 160 000,00 €		549 800,00 €	
Subvention budget annexe Tourisme	1 209 942,00 €		1 300 000,00 €	
Subvention budget annexe Maison Funéraire	302,00 €		302,00 €	
Subventions	10 000,00 €			
FCTVA sur dépenses d'entretien		1 000,25 €		2 000,00 €
Frais bancaires paiement par internet	100,00 €			
Admission en non valeur			5 000,00 €	
Annulations de titres sur exercice antérieur			10 000,00 €	
Intérêts moratoires			5 000,00 €	
Dépenses liées au COVID-19	40 000,00 €	8 000,00 €	20 000,00 €	4 000,00 €
Subventions liées au COVID-19	20 000,00 €		10 000,00 €	
Dépenses exceptionnelles	670 000,00 €			
TOTAL (c)	3 120 344,00 €	9 000,25 €	2 066 102,00 €	47 429,00 €
Produit fiscal		3 000 000,00 €		3 000 000,00 €
TEOM		8 370 000,00 €		8 370 000,00 €
Fraction de TVA - compensation TH				130 000,00 €
Redressement des finances publiques	550 000,00 €		541 000,00 €	
FPIC			834 750,00 €	
Intérêts de la dette + ICNE	45 000,00 €		35 300,00 €	
TOTAL (d)	595 000,00 €	11 370 000,00 €	1 411 050,00 €	11 500 000,00 €

DGF touristique	5 273 450,00 €	5 273 450,00 €	5 273 450,00 €	5 273 450,00 €
Dotation intercommunalité				233 000,00 €
Dotations aux amortissements	980 000,00 €		1 000 000,00 €	
Amortissements des subventions		13 000,00 €		
Produits de cessions				
TOTAL (e)	6 253 450,00 €	5 286 450,00 €	6 273 450,00 €	5 506 450,00 €
TOTAL (a+b+c+d+e)	21 742 486,00 €	17 719 053,25 €	22 286 626,00 €	18 336 179,00 €
GEMAPI	519 984,14 €	54 000,00 €	509 157,00 €	60 000,00 €
Intérêts de la dette + ICNE	8 200,00 €		4 700,00 €	
Taxe GEMAPI		1 600 000,00 €		1 600 000,00 €
Dégrèvement Taxe GEMAPI				
Virement à la section d'investissement	1 125 815,86 €			
Total GEMAPI (f)	1 654 000,00 €	1 654 000,00 €	513 857,00 €	1 660 000,00 €
<i>Recettes exceptionnelles (g)</i>				
Excédent de fonctionnement reporté (n-1) CCHT		5 110 313,75 €		
TOTAL (a+b+c+d+e+f+g)	23 396 486,00 €	24 483 367,00 €	22 800 483,00 €	19 996 179,00 €
Réserves d'autofinancement	627 090,88 €			
Virement à la section d'investissement	459 790,12 €			
Total section de fonctionnement	24 483 367,00 €	24 483 367,00 €	22 800 483,00 €	19 996 179,00 €

NB : chiffres provisoires – en attente d'arbitrages et de la comptabilisation de la totalité des écritures comptables.

Actions de communication

- Outils de communication pour l'ensemble des services : affiches, flyers...
- Brève de l'interco : reprise de l'édition
- Flyers évènements
- Application Illiwap

Administration générale

- Etude ISDI : installation de stockage des déchets inertes
- Etude PLH
- Poursuite de la mission de prise de compétence « eau et assainissement »

Comme évoqué dans le paragraphe sur la masse salariale, un budget a été prévu au niveau de la masse salariale en vue des recrutements à venir.

Equipe sentier

Equipe en charge de l'entretien du sentier intervillages : berges et cours d'eau.

Politique en faveur de l'agriculture

Une subvention de 12 000 € est versée au GEDA.

Subvention d'équilibre versée au Budget Abattoir.

Participation à l'APTV

A ce jour, l'APTV n'a pas encore statué sur le niveau de participation des EPCI membres.

Toutefois, après échanges avec l'APTV, il a été convenu d'inscrire au Budget 2022 le même montant qu'en 2021.

Politique en faveur des personnes âgées

En 2022, la création du service de portage de repas à domicile aura pour conséquence une augmentation de la masse salariale. De même, le fonctionnement sur une année entière de la Maison France Services aura un impact.

Toutefois, ces postes ont fait l'objet de demandes de subventions LEADER auprès de l'APTV et sont susceptibles d'être financés à hauteur de 80% tout comme le poste de la personne en charge du transport social à la demande.

De même, les frais de location du véhicule frigorifique ont fait l'objet de demande de subvention auprès de la CARSAT et de la MSA.

L'augmentation des dépenses liées à l'achat des repas est neutralisée par les recettes liées à leur refacturation aux bénéficiaires.

Politique en faveur de la jeunesse

Le budget présenté tient compte du projet de développement du service avec le recrutement d'un nouvel animateur et de ce fait, un plus grand nombre d'animations sur le territoire.

RAM/RPE

Le montant des dépenses inscrites au budget a été affiné tout en prenant en compte l'ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Afin de favoriser la mise en place de ce service, des subventions ont été sollicitées auprès de la CAF.

Scolaires (RASED / ULIS)

- RASED : réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté participation de la Communauté de Communes
- ULIS-Ecole : unité localisée pour l'inclusion scolaire, il s'agit d'un dispositif collectif de scolarisation installé dans une école élémentaire ou maternelle pour les élèves en situation de handicap

La convention relative à la classe ULIS passée entre la Mairie de Bourg Saint Maurice et la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise n'avait pas été renouvelée ; chose faite et les dépenses relatives aux années 2019 à 2021 ont été mandatées sur l'exercice 2021.

La nouvelle convention établie permet de repartir sur un rythme de facturation traditionnel d'où l'évolution à la baisse des dépenses.

Ecole de Musique Intercommunale

L'équipe se compose d'un Directeur, d'une assistante et de 14 professeurs.

Aire d'accueil des gens du voyage

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est compétente en matière de gestion de l'accueil des gens du voyage.

La capacité est de 10 emplacements raccordés à une borne d'eau et d'électricité. Les charges sont facturées au réel aux occupants.

Déchets des ménages et assimilés

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, votée par le Parlement en 2015, impose la mise en place de l'**extension des consignes de tri** à tous les déchets plastiques d'ici le 31/12/2022. À cette date, tous les emballages ménagers et assimilés en plastique devront être déposés dans les bacs dédiés au tri.

A cette fin, la Communauté de Communes de Haute -Tarentaise doit développer une véritable campagne d'information pour améliorer les performances sur le tri des emballages et diminuer les erreurs dans les bacs dédiés au recyclage.

Les actions envisagées sont une communication d'envergure pour informer le public (courriers, guides, achat d'espaces publicitaires, etc.) et une communication de proximité (signalétique sur les conteneurs semi enterrés et actions de sensibilisation via un porte à porte de masse sur les 8 communes).

Le budget 2022 tient compte de la hausse du prix du gasoil et de la hausse de facturation à prévoir de la part de Savoie Déchets.

Les sommes perçues au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères permettent de financer ces dépenses.

GEMAPI

Sont ici concernées les dépenses inhérentes au bon fonctionnement du service.

Les demandes de subvention des associations.

En 2021, certaines associations avaient informé la Communauté de Communes de Haute -Tarentaise qu'elles ne solliciteraient pas de subventions en raison de la crise sanitaire.

Pour 2022, les demandes reçues sont les suivantes :

Association	Montant 2021	Montant demandé 2022
GEDA	12 000 €	14 000 €
Option Montagne	0 €	2 000 €
Foyer socio-éducatif collège	2 900 €	
Bibliothèque collège	3 000 €	3 000 €
Association sportive collège	3 000 €	
Association sportive lycée	1 600 €	
BBBHT - Basket	2 000 €	5 000 €
Comité de Savoie ski-études	22 000 €	
Les archers de l'Edelweiss	2 000 €	2 000 €
Coup de pouce - Epicerie sociale	5 000 €	
Association sportive scolaire CLIS	1 800 €	0 €
Echo du Saint Bernard	5 000 €	5 000 €
Association Saint Michel	0 €	2 000 €
Association P'tit Théâtre	1 000 €	1 000 €
Comité de bassin d'emploi	1 000 €	
APPMA	1 000 €	1 000 €
Les Saint Exupériens	600 €	
	63 900 €	35 000 €
La Ruchette		30 000 €

Les subventions dites culturelles sont intégrées au budget Culture & Patrimoine.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La fiscalité

	2019	2020	2021	2022
Taxe habitation	0,934%	0,934%	0,934%	0,934%
Taxe foncière bâti	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%
Taxe foncière non bâti	7,25%	7,25%	7,25%	7,25%
CFE	1,74%	1,74%	1,74%	1,74%
TEOM Zone 1	8,46%	8,46%	8,46%	8,46%
TEOM Zone 2	10,83%	10,83%	10,83%	10,83%

Depuis 2019, le taux des taxes n'ont fait l'objet d'aucune modification y compris en 2021 avec l'arrivée des nouveaux élus.

Suite à la réflexion menée dans le cadre du projet de territoire, il apparaît opportun de maintenir les taux actuels en 2022 et de n'opérer une hausse de la fiscalité qu'à compter de 2023 afin de bénéficier pleinement de l'effet levier de la hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette hausse des taux devra bien évidemment se faire afin de donner à la collectivité les moyens de mener sa politique de développement initiée avec le projet de territoire tout en préservant la santé financière des ménages.

Il faut également prendre en compte la taxe GEMAPI.

Le montant attendu pour équilibrer le Budget GEMAPI détermine les taux de la taxe.

Les services fiscaux calculent le niveau de la taxe et le répartissent entre les différentes taxes : taxe habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti. Le montant maximum prélevé est de 40 €/habitant/an.

Les subventions.

Depuis 2021, la Communauté de Communes a accentué son effort sur la recherche de subvention.

Ainsi, au travers des aides LEADER, les postes des Animatrices de la Maison France Services et de la personne responsable du Transport Social à la demande ont été financés en 2021 et le seront de nouveau en 2022 de même que le poste de livreur du portage de repas.

Présentation du budget d'investissement détaillé par compétence

Investissement

	BP + DM 2021		BP 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Equipe sentier	57 500,00 €		57 500,00 €	
Investissements pour les services	188 485,00 €	54 727,00 €	111 400,00 €	15 000,00 €
Culture & Patrimoine	17 800,00 €		20 000,00 €	
Siege CCHT dont accueil	100 000,00 €		110 000,00 €	
Matériel informatique	50 000,00 €		75 000,00 €	
Logiciels	30 000,00 €		30 000,00 €	
Téléphonie			45 000,00 €	
Travaux réseaux + fibre			25 000,00 €	
Matériel TNT	11 000,00 €		25 000,00 €	
Conteneurisation + chalets cartons	300 000,00 €		300 000,00 €	
BOM	530 000,00 €		400 000,00 €	
Déchetterie	120 000,00 €		40 000,00 €	
Matériel garage	10 000,00 €		10 000,00 €	
Protection incendie quai brévières	60 000,00 €			
Chalet gardien déchetterie Montvalezan			150 000,00 €	
Politique réduction des déchets	12 000,00 €		42 000,00 €	7 500,00 €
Aire d'accueil des gens du voyage	5 000,66 €		5 000,27 €	
Dépenses liées au COVID	20 000,00 €	1 600,00 €	20 000,00 €	1 600,00 €
Dépenses imprévues	45 000,00 €			
Total des dépenses/recettes d'équipement (a)	1 556 785,66 €	56 327,00 €	1 465 900,27 €	24 100,00 €
Total des restes à réaliser (b)	1 454 685,41 €	456 691,73 €	1 087 275,53 €	456 691,73 €
Emprunt	362 000,00 €		335 700,00 €	
FCTVA		567 998,50 €		- €
Total des dépenses/recettes financières (c)	362 000,00 €	567 998,50 €	335 700,00 €	- €
Amortissements des subventions	13 000,00 €		- €	
Produits de cessions				- €
Dotations aux amortissements		980 000,00 €		1 000 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement		459 790,12 €		
Régularisations patrimoniales	30 000,00 €	30 000,00 €		- €
Total des dépenses/recettes d'ordre (d)	43 000,00 €	1 469 790,12 €	- €	1 000 000,00 €
GEMAPI	1 746 500,00 €	104 000,00 €	1 819 000,00 €	199 567,00 €
Dépenses imprévues	300 000,00 €		- €	
FCTVA GEMAPI		312 354,18 €		304 000,00 €
Restes à réaliser GEMAPI	10 344,00 €	142 673,96 €	53 530,00 €	57 120,00 €
Virement de la section de fonctionnement		1 125 815,86 €		
Emprunt	48 000,00 €	420 000,00 €	34 300,00 €	
Total des dépenses/recettes GEMAPI (e)	2 104 844,00 €	2 104 844,00 €	1 906 830,00 €	560 687,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé		1 411 825,65 €		
Excédent d'investissement reporté				- €
Déficit d'investissement reporté	546 161,93 €		- €	
Total section d'investissement (a+b+c+d+e+f)	6 067 477,00 €	6 067 477,00 €	4 795 705,80 €	2 041 478,73 €

NB : chiffres provisoires – en attente d'arbitrages et de la comptabilisation de la totalité des écritures comptables.

Les principaux investissements

Comme évoqué lors de la présentation du développement stratégique, certains axes nécessitent des investissements importants :

- La réflexion autour d'une maison de l'intercommunalité
- L'acquisition de nouveaux serveurs informatiques afin d'être en adéquation avec la croissance de la collectivité
- Des travaux liés aux réseaux et à la fibre
- Une mise à jour de l'équipement en matière de téléphonie
- L'installation de la climatisation pour le Service Etoile/Maison France Services
- Le remplacement récurrent du parc de véhicules Bennes à Ordures Ménagères et des conteneurs endommagés, chalets cartons
- Le Chalet gardien de la déchetterie de Montvalezan
- Le Broyeur à branches permettant de générer du broyat nécessaire à l'alimentation des composteurs collectifs.
- La poursuite des travaux de réparation du canal de l'Isère, travaux d'urgence, étude de danger, étude bassin versant des Arcs
- Le projet orchestre à l'école : subvention attendue à hauteur de 15 000 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'endettement de la collectivité

Répartition du capital remboursé par nature de taux

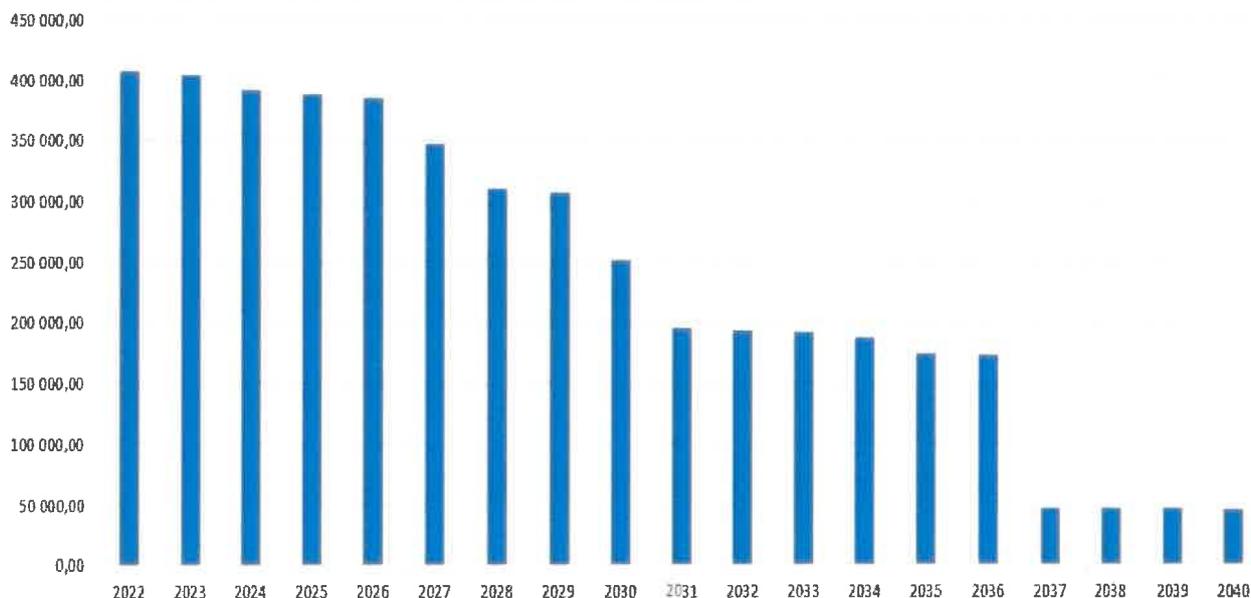


Fixe	96,3%
Révisable	3,7%
Total :	100,0%

L'encours de la collectivité présente un risque d'exposition faible avec seulement 3.7% des emprunts souscrits à taux variable.

Il s'agit d'un prêt transféré dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI ; prêt indexé sur l'EURIBOR.

Le profil des annuités de remboursement des emprunts de la collectivité s'établit comme suit :



L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2022 se situe à 4 214 043.12 €.

Les subventions

Comme évoqué dans le volet fonctionnement, la Communauté de Communes accentue depuis 2021 sa recherche de financements et dépose des dossiers de demandes de subventions auprès de nombreux partenaires tels que l'Etat, le Conseil Départemental de la Savoie, le Conseil Régional Auvergne Rhônes Alpes, l'ADEME, la CAF mais également la CARSAT ou encore la MSA....

Les autres recettes d'investissement

Les autres recettes permettant d'équilibrer le budget d'investissement sont le FCTA pour 410 000 €, les dotations aux amortissements pour 980 000 € et le virement de la section de fonctionnement pour 1 146 143 €.

LES BUDGETS ANNEXES

Abattoir

Fonctionnement	BP 2021		BP 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Taxe locale d'usage		5 500,00 €		5 500,00 €
Subvention du budget principal		63 025,00 €		62 025,00 €
Subventions autres collectivités		5 875,00 €		5 875,00 €
Subvention au délégataire	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €
Dotations aux amortissements	66 000,00 €	1 600,00 €	65 000,00 €	1 600,00 €
TOTAL section de fonctionnement	76 000,00 €	76 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €

Investissement	BP 2021		BP 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Installations à caractère spécifique	237 337,00 €	- €	274 738,00 €	- €
Aménagement constructions				
Agencements et aménagements divers				
FCTVA		33 499,45 €		31 900,45 €
Subvention LEADER				40 000,00 €
Restes à réaliser		- €		- €
Dotations aux amortissements		66 000,00 €		65 000,00 €
Amortissement subventions	1 600,00 €		1 600,00 €	
Excédent d'investissement reporté		139 437,55 €		139 437,55 €
TOTAL section d'investissement	238 937,00 €	238 937,00 €	276 338,00 €	276 338,00 €

En 2022, des travaux sont à prévoir afin d'améliorer le bien-être animal dans le cadre de la réglementation imposée par les services vétérinaires.

Par ailleurs, la Délégation de Service Public est amenée à être renouvelée en Juin 2022.

Maison Funéraire

<u>Fonctionnement</u>	BP 2021		BP 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réparations sur biens immobiliers				
Annonce				
Maintenance				
Autres impôts	700,00 €		700,00 €	
Dotations aux amortissements	9 652,00 €		9 652,00 €	
Redevance versée par le fermier		9 000,00 €		9 000,00 €
Produits divers		768,55 €		768,55 €
Excédent de fonctionnement reporté		281,45 €		281,45 €
Subvention du budget principal		302,00 €		302,00 €
TOTAL section de fonctionnement	10 352,00 €	10 352,00 €	10 352,00 €	10 352,00 €

<u>Investissement</u>	BP 2021		BP 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Aménagements des constructions	55 918,00 €		58 620,00 €	
Créance transfert de TVA				
FCTVA		6 498,95 €		9 200,95 €
Dotations aux amortissements		9 652,00 €		9 652,00 €
Excédent d'investissement reporté		39 767,05 €		39 767,05 €
TOTAL section d'investissement	55 918,00 €	55 918,00 €	58 620,00 €	58 620,00 €

Transports scolaires

Le Budget 2022 anticipe une éventuelle reprise de l'épidémie COVID-19 et tient compte d'un éventuel versement d'indemnités aux transporteurs comme ce fût le cas en 2020.

	BP 2021	BP 2022
Primes d'assurances	2 700,00 €	2 700,00 €
Indemnités au comptable et aux régisseurs	400,00 €	400,00 €
Transports collectifs	1 069 490,00 €	1 140 000,00 €
Voyages et déplacements	50,00 €	100,00 €
Services bancaires	400,00 €	400,00 €
Remboursements de frais	102 700,00 €	115 000,00 €
Autres services extérieurs	200,00 €	200,00 €
Charges diverses de gestion courante	294 000,00 €	254 000,00 €
Subvention exceptionnelle (COVID)	250 000,00 €	250 000,00 €
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	81 000,00 €	
Salaires	55 000,00 €	57 000,00 €
TOTAL DEPENSES	1 855 940,00 €	1 819 800,00 €

	BP 2021	BP 2022
Transport de voyageurs	110 000,00 €	110 000,00 €
Remboursements de frais	1 160 000,00 €	1 160 000,00 €
Subventions d'exploitation	581 129,00 €	549 800,00 €
Autres	0,23 €	
Excédent de fonctionnement reporté	4 810,77 €	0,00 €
TOTAL RECETTES	1 855 940,00 €	1 819 800,00 €

Tourisme Fonctionnement et Investissement

Le Budget Tourisme fait également l'objet d'un budget annexe au budget principal de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Il est doté d'une autonomie financière et donne lieu à un rapport d'orientation budgétaire propre.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 1.6 M€.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 2.5 M€.

La subvention d'équilibre du Budget principal vers le Budget annexe Tourisme est estimée à 1.3 M€.

CONCLUSION

Les priorités de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise restent donc non seulement la poursuite des actions et services rendus à la population en 2021 mais également le développement de nouvelles actions afin d'améliorer sans cesse la qualité du service public.

Dans ce cadre, il est nécessaire de mettre en œuvre les actions émanant du projet de territoire qui permet de définir les priorités du nouveau mandat. Ce projet de territoire définit les thématiques de travail prioritaires tout en articulant le plan d'action avec les capacités financières de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise.